

# **«Compter pour planifier» dans la politique administrative coloniale en pays lobi du Burkina Faso.**

## **Introduction**

L'implantation coloniale s'accompagne d'une gamme de contraintes (code de l'indigénat, portage, impôt de capitation, réquisitions, etc.) dont l'observation ou non, apparaît comme le baromètre le plus fiable quant à l'état et le degré de soumission des indigènes au nouvel ordre établi<sup>1</sup>. Dans le vaste ensemble que constituait l'A.O.F (Afrique Occidentale Française), les Lobi sont restés les plus «turbulents» c'est-à-dire insoumis jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Cette résistance du pays lobi apparaissait comme un défi majeur dès 1919 pour l'autorité coloniale *parce qu'il est question d'y faire passer le chemin de fer et, parce qu'il risque de constituer un mauvais exemple.*<sup>2</sup>

Le pays lobi en raison de cette forte et longue résistance à la colonisation a été un des laboratoires de l'expérimentation d'une politique coloniale tour à tour répressive au nom du devoir de pacification du territoire conquis en vue de son exploitation économique. La politique coloniale va donc évoluer dans le temps en fonction du type de rapport qui s'établit à la suite de l'expérimentation de tel mécanisme visant à réduire la résistance. Le recensement est un des mécanismes utilisés par le colonisateur pour asseoir une politique fiscale destinée à mesurer le degré de soumission ou d'insoumission des Lobi à la domination française.

Au regard de son importance dans la politique de domination coloniale, le recensement eut son service spécial dès 1934 et la collecte des données connut une amélioration dans le temps. Les difficultés pour la collecte des données et l'exploitation abusive des ressources humaines, vont entraîner souvent une surévaluation des chiffres. Pour ce qui concerne le pays lobi, le recensement mit du temps avant de fournir des résultats fiables, car les difficultés de son exécution étaient nombreuses. Il fut irrégulier voire absent dans certaines zones pendant les deux premières décennies de l'institution de l'administration. Etant un élément clé de la politique coloniale, le recensement a eu des conséquences sur l'organisation sociale lobi.

---

<sup>1</sup> Patrick Papa DRAMÉ, 2007, *L'impérialisme colonial français en Afrique: Enjeux et impacts de la défense de l'AOF (1918-1940)*, Paris, L'Harmattan, 480, p.111

<sup>2</sup> Danielle DOUMERGUE, 1977, « L'échec d'une conquête : le pays lobi (1900-1926) » in *Bulletin de l'IFAN*, T.39, série, n°3, Université de Dakar, pp.532-553, p.541

## **I- L'institution**

Dès 1898, le pays lobi est occupé par la France qui y a devancé le concurrent britannique. La conquête a soulevé la résistance africaine ce qui obligea le colonisateur français à entreprendre la pacification. Cette seconde étape de la politique coloniale était l'apanage surtout des administrateurs. A la tête de l'administration dans les colonies, les administrateurs avaient la responsabilité d'organiser l'exploitation des colonies par la politique de la « mise en valeur » dont la source du financement était l'impôt de capitation. Dès lors le recensement de la population devint un enjeu d'administration notamment pour le contrôle des populations, les rôles d'impôts, les rôles de prestation, les listes de conscrits, les services militaires, les services sanitaires, les recrutements de travailleurs et la fixation des quotas de production agricole<sup>3</sup>. Le recensement était ainsi un élément clé de la politique coloniale. Gabriel ANGOULVANT, Gouverneur de la colonie de Côte-d'Ivoire souligne avec netteté l'importance du recensement dans la mise en œuvre de la politique coloniale *un principe admis en politique coloniale est qu'un pays ne peut être administré qu'autant qu'il est parfaitement connu*<sup>4</sup>. Etant la base de toute administration, le recensement détermine la capacité financière voire économique de la colonie, et ainsi donc *une région peut et doit être recensée alors même qu'elle est troublée*<sup>5</sup>. C'est dire que le recensement doit même participer de la pacification. Le recensement régulier dans un pays conquis montre qu'il est pacifié. D'ailleurs, ce fut sa haute portée politique qui fit du recensement une institution qui a connu une évolution tant dans son organisation que dans la collecte des données.

### **I-1- Les acteurs et les modes de collecte des données**

L'importance du recensement dans la définition de la politique coloniale va obliger l'administration à améliorer les méthodes de collecte de l'information. Dès les premières heures de la colonisation le repérage topographique fut initié au moyen duquel, les toponymes consignés par écrit ont permis l'élaboration des cartes des territoires. Ainsi, des recensements numériques des premiers temps des colonies, où la source d'information exclusive était le chef de village et les guides des colonnes, l'administration territoriale passa aux opérations de recensement nominatif dans des cahiers conservés dans chaque cercle.

---

<sup>3</sup> Raymond R. Gervais et Issiaka Mandé « comment compter les sujets de l'Empire ? », in *Vingtième siècle. Revue d'histoire* 3/2007(n°95), P:1

<sup>4</sup> Circulaire de Gabriel ANGOULVANT à Messieurs les commandants de cercle et chefs de poste relative au recensement de la population indigène, Tiassalé, le 22 juillet 1908, Archives de Gaoua

<sup>5</sup> Idem

### **I-1-1 Les recensements numériques**

Le recensement est *une opération statistique visant à connaître l'état de la population, c'est-à-dire son effectif et sa répartition selon diverses caractéristiques des individus qui la composent*<sup>6</sup>. Cette opération est dite *numérique* quand il s'agit de la *représentation d'informations ou de grandeurs physiques au moyen de caractères tels que des chiffres, ou au moyen de signaux à valeurs discrètes*. (**Le Dictionnaire Larousse, 2010**). Dans le cercle de Gaoua, ce type de recensement est effectué dès 1901 pendant les missions de reconnaissances qui partaient de Diébougou pour visiter tout le pays lobi.

Jusqu' en 1907 les différents commandants de cercle soucieux d'établir un inventaire exact des ressources du pays lobi en hommes, bétail, productions diverses, ont pratiqué des recensements qui ont mis les seuls renseignements à la disposition de l'administration.<sup>7</sup> Mais la collecte des données restait jusque là non méthodique et surtout sans document approprié de collecte. Les propos du gouverneur Merlin du Haut-Sénégal-Niger sur les procédés de collecte révèlent bien la situation: *tantôt l'agent recenseur se bornait à compter le nombre des cases d'un village, qu'il multipliait d'office par un coefficient donné représentant l'effectif moyen supposé d'une famille. Tantôt il relevait les noms des chefs de cases seulement, les personnes composant ce groupement domestique faisant l'objet d'un recensement purement numérique. [...] Les procédés employés en cours de recensement et les moyens mis en œuvres n'étaient pas d'avantages déterminés. Certains commandants de cercles se contentaient des déclarations que leur apportaient les chefs de cantons et de villages. D'autres préféraient utiliser les interprètes indigènes et les gardes dont les évaluations leur paraissaient plus sincères que les déclarations des intéressés.*<sup>8</sup>

Le premier document bien élaboré qui était utilisé pour enregistrer un certain nombre de données sur les populations est la circulaire ministérielle du 25 février 1909. C'est à l'initiative de l'Office colonial et du Conseil supérieur de la statistique que cette circulaire a été rédigée. C'est donc de leur collaboration qu'une révolution concernant les modes de production et d'exploitation des statistiques de population dans l'empire français s'est produite d'où la rédaction de la lettre circulaire. Ce document imposait à toutes les colonies de produire annuellement un ensemble de tableaux dans tous les domaines, y

---

<sup>6</sup> *La Grande Encyclopédie*, Larousse, Paris, Librairie Larousse, 1975, p.10155

<sup>7</sup> Rapport n°229 sur la situation du cercle du Lobi en juillet 1914 et sur la politique indigène à y appliquer, Archives nationales de Côte-d'Ivoire, 5EE11/1/7 X-13-259

<sup>8</sup> Circulaire au sujet du recensement de la population indigène, Dakar, le 3 avril 1922 Archives nationales de Côte-d'Ivoire, n°121, Affaires politiques

compris la population.<sup>9</sup> Le remplissage des tableaux de la circulaire va donner une foule d'informations pour le contrôle de la population et l'exploitation des ressources.

Mais il est important de noter que ces mesures prises depuis la métropole allaient buter sur les réalités du terrain. Car dans certaines colonies, l'insoumission des populations avait prolongé les opérations de pacification jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Ainsi, la pacification et la mise en valeur devinrent des politiques simultanées. C'est le cas du pays lobi où cet état de fait rendait difficile le recensement. Dans cette situation, même si le recensement est exécuté il est très loin de l'esprit de la circulaire dans la mesure où il est guidé par les exigences de la pacification. Ainsi, le recensement est suspendu pour plusieurs raisons dans le cercle du Lobi de 1907 jusqu'à 1914.<sup>10</sup> Mais dès 1914 le recensement est repris dans le cercle. Ce fait est inéluctablement lié à son importance. Henri Labouret pris le commandement du cercle du lobi et mis en place une stratégie plus vigoureuse de pacification du pays lobi. Et le recensement fut l'un des axes importants de son action. Le recensement devait permettre de rapprocher l'administrateur de l'administré.<sup>11</sup> Ce type de recensement était fait de façon méthodique.

Contrairement au recensement des premières heures qui était fait par ordre alphabétique et par race pour définir les rôles d'impôt, le nouveau recensement s'exécutait par division territoriale et par maison pour chaque village.<sup>12</sup> Cette méthode de collecte était propre au cercle du Lobi. C'est donc pendant les missions de reconnaissances que le commandant de cercle et ses agents profitent pour faire les recensements. Mais dès les années 1930 le recensement devient nominatif.

### **I-1-2 les recensements nominatifs**

Le recensement nominatif est une opération plus complexe que le recensement numérique. Ce type de recensement qui utilise les noms de personnes et des biens recensés s'efforce de saisir à un moment précis une situation essentiellement mouvante. La collecte des données était liée aux réalités locales. Il manquait l'uniformisation c'est-à-dire une méthode commune dans la collecte des données pour ce qui concerne tous les cercles. Pour pallier cette lacune, la circulaire du 3 avril 1922 du Gouverneur Général de l'A.O.F va définir un ensemble de procédés à adopter pour uniformiser les méthodes de collecte. C'est à partir de cette date que le nouveau procédé devint plus méthodique surtout

---

<sup>9</sup> Circulaire au sujet du recensement de la population indigène, Dakar, le 3 avril 1922 Archives nationales de Côte-d'Ivoire, n°121, Affaires politiques

<sup>10</sup> Rapport n°229 sur la situation du cercle du Lobi en juillet 1914 et sur la politique indigène à y appliquer, Archives nationales de Côte-d'Ivoire, 5EE11/1/7 X-13-259

<sup>11</sup> Idem

<sup>12</sup> Henri Labouret, *monographie du cercle de Gaoua*, diocèse de Diébougou, 1925, p:47

que le degré de soumission des indigènes, s’y prêtait. Il s’agissait du recensement nominatif. Ce type de recensement n’était toujours pas pratiqué dans tout le cercle de Gaoua. Il a été pratiqué dès 1930 dans le cercle de Batié nouvellement créé et qui, pourtant, était considéré comme l’une des zones jusqu’à ce moment les plus réfractaires à l’ordre colonial. Ainsi, le recensement nominatif a été fait dans le cercle de Batié dès 1930, 1931, 1932.<sup>13</sup>

Ce type de recensement donne plus de détails sur la population concernée. Il met à nu les variations (départs et arrivées) de la population et les lieux de destination et de provenance. Le recensement nominatif mesure le degré de pacification d’un pays qui d’ailleurs n’est possible que dans un pays pacifié. C’est ainsi que son effectivité dans la subdivision de Diébougou depuis 1914 était une véritable étape franchie, selon l’administrateur Labouret pour qu’elle fut placée sous l’administration civile en 1919.<sup>14</sup> Ce type de recensement permet de bien définir les rôles de l’impôt en faisant ressortir les fraudes. La lecture de ces tableaux ci-dessous, montre assez clairement les objectifs du recensement nominatif. Ces tableaux enregistrent les données du recensement du cercle de Batié qui comprenait à sa création la subdivision de Batié et celle de Kampti.

### Subdivision de Batié

Cantons	Superficie	Population	Densité
Legmoin	184 km <sup>2</sup>	4858	26,24
Dankana	193 km <sup>2</sup>	1251	6,48
Dirmania	201 km <sup>2</sup>	1086	5,40
Zilatéon	498 km <sup>2</sup>	3625	7,46
Batié Sud	660 km <sup>2</sup>	6317	9,40
Kpuéré	180 km <sup>2</sup>	2192	12,06
Midebdo	219 km <sup>2</sup>	4778	21,58
Boussoukoula	355 km <sup>2</sup>	4295	12,04
Total	2490km <sup>2</sup>	28402	11,32

*(Rapport annuel d’ensemble, 1932, Archives du Centre National des Archives de Ouagadougou, n°2G32/164, Haute-Volta, Cercle de Batié,)*

### Subdivision de Kampti

Galgouli	320 km <sup>2</sup>	4433	13,84
Kampti	430 km <sup>2</sup>	7294	16,96

<sup>13</sup> Rapport annuel d’ensemble, Haute-Volta, cercle de Batié, 1932 Archives du Centre National de Ouagadougou, n°2G32/164,

<sup>14</sup> Rapport n°27 du 25-4-1919 de Henri Labouret sur la situation politique et militaire, Archives de Côte-d’Ivoire, 5EE10

Moulépo	782 km <sup>2</sup>	2964	2,84
Passéna	275 km <sup>2</sup>	4803	12,77
Périgban	426 km <sup>2</sup>	2506	5,88
Total	2233km <sup>2</sup>	22000	9,85
Report Batié	2490 km <sup>2</sup>	28402	11,32
Total Général	4723 km <sup>2</sup>	50402	

*(Rapport annuel d'ensemble, 1932, Archives du Centre National des Archives de Ouagadougou, n°2G32/164, Haute-Volta, Cercle de Batié),*

Il ressort de la comparaison de ces chiffres globaux que le nombre de la population est resté sensiblement le même. Toutefois, il y a un mouvement interne important c'est-à-dire un accroissement de la population dans les cantons ouest et sud et une baisse dans les cantons est et nord de la subdivision de Batié. Ce mouvement découle de la lente migration des Lobi vers le sud. Par contre dans la subdivision de Kampti il y a un excédent de 1766 personnes, lié à l'arrivée des habitants de cercle de Gaoua. Un autre objectif du recensement est la répartition de la population par ethnie.

### Répartition de la population par ethnie

Désignation des races	Batié	Kampti	Total du cercle
Lobi	9202	19911	29113
Birifor	8909	625	9534
Téguéssé	387	-	387
Laurhons	-	-	-
Dagari	9704	-	9704
Dioula –Peulhs et Divers	200	236	436
Totaux	28402	22000	50402

*(Rapport annuel d'ensemble, 1932 Archives du Centre National des Archives de Ouagadougou, n°2G32/164, Haute-Volta, Cercle de Batié)*

Les populations sont ainsi réparties par groupe ethniques comme suit :

-Subdivision de Batié : les Lobi à l'ouest, Birifor à l'est et au sud, Dagara au nord-est. Quelques Téguéssé à Boussoukoula et à Midebdo, une colonie Dioula à Batié, quelques familles Dioula aux centres qui possèdent des marchés importants : soit à Midebdo, Legmoin Tonhour, Zilatéon.

-Subdivision de Kampti : l'écrasante majorité est Lobi, on trouve quelques Lorhon dans les villages situés en bordure de la subdivision de Bouna, des Birifor avec des Lobi qui peuplent l'est des cantons de Périgban et de Kampti, des Dioula qui forment deux villages distincts à Kampti et à Galgouli et quelques Peulhs qui font office de bergers dans les villages lobi. Ces résultats ont facilité l'organisation du commandement indigène dans la subdivision de Batié en faisant ressortir les principaux groupes ethniques que sont les Lobi, Birifor et Dagara et leurs aires d'occupation. La circulaire Brevié de 1932 qui voudrait que le chef de

canton soit le «représentant des populations»<sup>15</sup> fut bien suivie dans la subdivision de Batié. C'est ainsi que les 15 cantons étaient représentés ainsi que suit: les Dagara formaient les cantons de Zilatéon, de Dankana et de Legmoin, commandés chacun par un chef Dagara; les Birifor occupaient les cantons de Batié, de Kpuéré et de Dirmana soumis tous au commandement de chefs Birifor et les Lobi peuplaient les cantons de Pandiao, de Midebdo, de Passéna, de Galgouli et de Bousoukoula avec à leurs têtes des Lobi ; les Lobi et Koulango se partageaient les cantons de Danoa, de Lankio et de Téhini ; et enfin, les Lobi et Komono dans le canton de N'zan.<sup>16</sup>

Le recensement nominatif devint une réalité surtout avec le service de recensement. En 1934, un service de recensement est mis en place pour rendre plus exhaustive la collecte des informations. Pour la première fois, un service est alloué au recensement et dont les attributions sont bien définies. Ce nouveau Service a été créé dans la colonie de la Côte-d'Ivoire par l'arrêté local n°99 B/P en date du 11 janvier 1934<sup>17</sup>

Il y a toute une campagne de recensement qui doit être préparée. Ainsi, les administrateurs chargés du Service de Recensement doivent se munir des documents portant la date et le nombre de la population du dernier recensement. C'est à base de ces données qu'ils programment les recensements en évitant de perturber les travaux des indigènes. Les attributions des administrateurs du nouveau service sont : les recensements de la population indigène, l'étude des mouvements de cette population, l'établissement des statistiques démographiques le concernant.<sup>18</sup> A l'issue d'une campagne de recensement dans un cercle, et s'il est nécessaire après le recensement de groupements importants, cantons, grosses agglomérations etc., un rapport est établi par l'agent recenseur pour signaler les incidents survenus, les faits notables, l'attitude des chefs et de la population. Ce rapport est

---

<sup>15</sup> Pierre GUILLAUME, 2001, *le monde colonial XIX-XXe siècle*, Paris, Armand Colin, 281p, p.139

<sup>16</sup> Rapport politique de la subdivision de Batié du 2<sup>e</sup> trimestre 1938, 19p, P.3, Archives de Gaoua,

<sup>17</sup> *Circulaire n°107 BP du Lieutenant -gouverneur de la Côte-d'Ivoire portant sur le recensement à Monsieur l'administrateur chargé du service de recensement à Abidjan, Binger ville, le 27 janvier 1934, Archives de Gaoua.*

<sup>18</sup> *Circulaire n°107 BP du Lieutenant gouverneur de la Côte-d'Ivoire portant sur le recensement à Monsieur l'administrateur chargé du service de recensement à Abidjan, Binger ville, le 27 janvier 1934, Archives de Gaoua*

visé par le commandant qui y consigne ses observations. Nous avons un exemple de rapport de recensement. Il s'agit du rapport sur le recensement du canton de Périgban qui s'est déroulé de novembre 1957 à janvier 1958. La commission de recensement était composée du chef de subdivision de Kampti, d'un interprète, du secrétaire du chef de subdivision, du secrétaire du chef de canton, et d'un commis auxiliaire engagé pour la circonstance.<sup>19</sup> Le rapport donne une panoplie d'informations. Il est divisé en 3 parties auxquelles une carte du canton est jointe.

Ainsi, la première partie note l'organisation de recensement, le personnel et le matériel mobilisés, la réaction de la population face à l'opération. Elle souligne aussi les pourcentages des populations active, inactive, masculine et féminine ; le nombre des personnes assujetties à l'impôt (50% de la population totale), l'évolution de la population totale par rapport au dernier recensement qui datait de 1951 ainsi que les causes de cette évolution et le nombre du bétail du canton. *Une carte distincte est établie pour chaque famille recensée et où sont indiqués les noms des membres de la famille, leur âge, leur sexe, leur profession, etc.* ~~Une carte distincte est établie pour chaque famille recensée et où sont indiqués les noms des membres de la famille, leur âge, leur sexe, leur profession, etc.~~ <sup>20</sup> services civils et des agents indigènes. Selon l'arrêté il n'y a pas de confusion de tâche entre les administrateurs ou autres agents recenseurs, et les commandants de cercle dans les circonscriptions. En effet, les premiers n'ont aucun des pouvoirs disciplinaires ou autres, devoirs aux seconds, ceux-ci remettent à leur cercle, les tableaux de recensement antérieurs, etc. En cas de besoin, ils leur adjoignent le personnel subalterne utile, gardes de cercle, écrivains, interprètes, et assurent les transports qui ne pourraient être effectués avec les moyens dont les administrateurs recenseurs disposent en propre. <sup>21</sup> L'opération de recensement était émaillée de plusieurs difficultés.

## I-2- Les difficultés

Les difficultés étaient aussi importantes et leur degré variait d'une zone à une autre. Les deux plus grandes difficultés en pays lobi étaient l'insuffisance du personnel et l'insécurité liée à l'insoumission des Lobi.

Pour ce qui concerne l'insuffisance du personnel, cette difficulté se remarquait à deux niveaux. Il s'agissait du fait que les chefs soient illettrés mais aussi et surtout du nombre très réduit de tous les fonctionnaires du cercle pour une multitude de charges administratives dont les unes étaient aussi importantes que les autres surtout pour la jeune administration qui n'a hérité selon sa vision d'aucune structure préexistante qui pourrait

---

<sup>19</sup> Archives de Gaoua, Rapport sur le recensement du canton de Périgban, de novembre 1957 à janvier 1958

<sup>20</sup> Rapport sur le recensement du canton de Périgban, op.- cit

<sup>21</sup> Rapport du recensement de Perigban, op-cit



faciliter son fonctionnement.<sup>22</sup>Le cercle ne disposait pas d'agent recenseur spécialisé et réservé seulement à cette tâche. Pour ce faire, le recensement se faisait avant 1934 comme nous l'avons noté plus haut par les moyens de bord c'est-à-dire par tâtonnement. L'agent recenseur était le commandant en tournée, l'interprète, le chef de village, l'agent politique..., ce qui était l'une des raisons du manque de fiabilité des chiffres. Si ce n'est pas le temps qui manque avec les multiples charges et le problème de communication pour l'administrateur, c'est le manque de professionnalisme pour les autres.

La deuxième difficulté à savoir l'insoumission des Lobi se manifeste par le refus de se faire recenser et paraît la plus importante car elle empêche la pratique même du recensement. Les difficultés d'occupation et le défaut des renseignements précis sur des régions jugées encore neuves avaient compromis jusqu'en 1904 l'exécution du recensement.<sup>23</sup> Ainsi dans le cercle du Lobi, les agents recenseurs reçoivent souvent des flèches à l'approche des villages ou des soukhala. D'ailleurs le refus du recensement par le Lobi est une tactique de résistance. Pendant les tournées de recensement, seuls les hommes vont se présenter à l'appel du commandant pendant que les enfants et les femmes sont dans une cachette.

En plus c'est le mutisme des chefs sur le nombre des personnes et des biens de la famille. Ce mutisme s'était accentué surtout avec l'impôt de capitation. Les multiples charges administratives (impôt de tout genre, prestations, recrutements militaires...) que les populations devaient exécuter après le recensement avaient fini par les convaincre que pour s'en soustraire, il fallait éviter le recensement. Le vide barométrique était donc une des stratégies de résistance des Lobi.

Le paysage du Lobi et les distances très importantes qui séparaient les postes administratifs des derniers villages constituaient de véritables obstacles surtout que les voies pour y parvenir étaient désastreuses ou inexistantes. C'est le cas du canton de kpéré situé dans la subdivision de Batié. Malgré ces difficultés l'administration a pu atteindre un certain nombre d'objectifs qu'elle s'était fixée.

---

<sup>22</sup> Circulaire au sujet du recensement de la population indigène, Dakar, le 3 avril 1922, Archives nationales de Côte-d'Ivoire, n°121, Affaires politiques

<sup>23</sup> Circulaire n°178 du 20 août 1904 du gouverneur général de l'A.O.F à Monsieur le délégué permanent du gouverneur général de Kayes sur le dénombrement de la population, Archives nationales du Mali, fond ancien, 5-D1

## II- Les objectifs du recensement

### II-1- L'organisation administrative et politique

Le recensement devait permettre à l'administration de procéder en premier lieu à l'expression de la souveraineté française sur les territoires conquis et à leur organisation. Les nouveaux administrateurs qui étaient des militaires devaient avoir une idée d'ensemble (superficie, nombre d'habitants et potentialités pastorales et naturelles....) du territoire placé sous leur contrôle afin d'établir une carte d'organisation. C'est ainsi que des missions de reconnaissance furent organisées dès les premières heures de l'occupation. La première mission est celle du lieutenant Luilichini exécutée dans le Lobi du 23 novembre au 10 décembre 1900.<sup>24</sup> Elle fut une mission de recensement et de rentrée d'impôt, qui étaient des tâches purement administratives. L'administration au début de l'occupation était mobile. Comme le souligne un ancien administrateur en ces termes *la grande originalité de l'administration coloniale réside dans les tournées*<sup>25</sup>. Au cours de la tournée, la mission a pu dénombrer le nombre très approximatif des habitants de certains villages visités. La deuxième et la plus importante est celle du Capitaine Ruby, commandant le cercle du Lobi exécutée du 16 janvier au 24 février 1901 dans le "Lobi proprement dit".<sup>26</sup> Pour le capitaine Ruby, la mission avait un triple objectif : affermir l'autorité française aux alentours de Gaoua, afin d'assurer la sécurité du poste, ouvrir la piste de Gaoua-Diébouyou à la circulation, et établir des contacts avec les villages riverains de la Volta<sup>27</sup>. Ces missions militaires avaient mobilisé un bataillon et un arsenal importants pour maintenir le drapeau et le prestige de la France par un quadrillage et une occupation méthodique de l'espace<sup>28</sup>. La mission consistait donc en une tournée de police, de recensement et une reconnaissance topographique du Lobi. Ces tournées devaient poser les bases de la future administration française. *La reconnaissance permit au commandant Ruby de relever les positions de nombreux villages, et prendre la mesure de la détermination des Lobi à résister à la conquête* **(Jeanne-Marie Kambou-Ferrand, 1993, op-cit, p.391)**. L'exécution du recensement au début de

---

<sup>24</sup> Rapport du Lieutenant Luilichini sur la tournée de recensement de rentrée d'impôt faite dans le lobi, Loropéni le 2 janvier 1901, Archives nationales du Mali, fond ancien, 1N55

<sup>25</sup> Olivier Colombani, 1991, *Mémoires coloniales : la fin de l'Empire français d'Afrique vue par les administrateurs coloniaux*, Paris, La Découverte, p.77

<sup>26</sup> Rapport militaire n°587 du Capitaine A. Ruby, commandant le cercle du Lobi sur la reconnaissance exécutée du 16 janvier au 24 février 1901, Archives du Mali, fond ancien, 1N55

<sup>27</sup> Jeanne-Marie Kambou-Ferrand, 1993, *Peuples voltaïques et conquêtes coloniales, 1885-1914*, Paris, L'Harmattan, p. 390

<sup>28</sup> Patrick Papa DRAMÉ, 2007, *l'impérialisme colonial français en Afrique: enjeux et impacts de la défense de L'A.O.F (1918-1940)*, Paris, L'Harmattan, p.41

l'occupation visait un objectif politique dans la mesure où c'était aux yeux de l'administration un acte de soumission des indigènes. Cet acte permettait de mesurer le rythme et le succès de l'occupation.

La première organisation initiée dans le cercle du Lobi est celle de l'administrateur Dominé. Ainsi, dès 1903 cet administrateur va mener une étude succincte sur les différents groupes ethniques dont regorge le cercle et leur nombre afin de mettre en place sa politique d'organisation. Le cercle est divisé en différents groupements. *Pour bien gérer une circonscription administrative, il faut suffisamment connaître ses limites territoriales, sa population, son histoire, ses coutumes, son mode de vie, etc.*<sup>29</sup>. Cette politique d'organisation devait aboutir à la division du territoire en différents cantons. Pour ce faire, il était important de penser à un regroupement dans le même canton des individus ayant des affinités culturelles surtout susceptibles d'être sous le commandement d'un seul chef. C'est le cas des Birifor organisés en cantons de Goro, Hemkoa, Malba, Dapola, Ouarba, Dokita, de même que les Lobi de Nako, Diboulou, Miniera, etc. Ces regroupements sont considérés comme des essais.<sup>30</sup> Cette politique dite "politique de races" est une politique appliquée par le Général Gallieni à Madagascar. Il s'agissait d'une adéquation entre la connaissance scientifique des indigènes et la mise en œuvre de la politique coloniale.<sup>31</sup> Une étude ethnologique et ethnographique des différents groupements était ainsi, faite à travers le recensement. C'est ainsi que suite à une tournée au cours du mois de mai 1904 dans la région du nord-est de la circonscription de Gaoua, Dominé tenta de réunir des informations intéressantes sur les ethnies. Une enquête minutieuse révélait les tenants et les aboutissements du clan qui constituait la plus importante entité politique des Lobi et Birifor pour saisir leur organisation sociale afin d'appliquer les méthodes administratives propices. Ces informations sont suivies de cartes exposant les aires d'occupation de ces groupes ethniques ainsi que des brides d'informations sur leur origine historique<sup>32</sup>. Toutes ces informations devaient être réunies, car il fallait tenir compte des mœurs, des coutumes et des idées des différentes ethnies du cercle dans l'élaboration de la politique d'organisation. Cet habile topographe avait pu réunir les itinéraires levés avant lui par les lieutenants Demars, Méchet, Dutheil de la Rochère, Piard, Barreau, Gondalma, les capitaines Ruby, Pelletier et d'autres et les compléta avec ses propres travaux avec ceux de ses officiers afin de réussir une carte du cercle en 1907. **(Henri Labouret, 1925, op-cit, p.41).**

---

<sup>29</sup> Gouabri-François LOMPO, «le recensement administratif dans une subdivision en 1948 : Pama, cercle de Fada N'Gourma» in *la Haute-Volta coloniale, témoignages, recherches, regards*, Paris, Karthala, 1995, PP: 93-102, p.96

<sup>30</sup> Rapport sur la situation politique du cercle du Lobi, année 1906, Archives du Mali, fond ancien, 1<sup>E</sup>51

<sup>31</sup> Gilles Boetsch et Eric Savarese, «Photographies anthropologiques et politique des races», journal des anthropologues [En ligne], 80-81/2000, mis en ligne le 01 juin 2001, consulté le 28 juillet 2011. URL: <http://jda.revues.org/3224>

<sup>32</sup> Rapport politique du cercle du Lobi du mois de juin 1904 du capitaine Dominé, Archives nationales du Mali, fond ancien, 1 IE51

La politique d'organisation se révélait encore plus impératif suite à l'échec de l'utilisation des Dioula comme intermédiaires entre l'administration et les Lobi. Ainsi, le capitaine Labouret instaura l'administration directe en s'éleva contre l'utilisation des Dioula qui non seulement n'étaient pas écoutés par les Lobi mais aussi ne fréquentaient que les zones déjà pacifiées.<sup>33</sup> L'objectif était donc la soumission de ces populations « rebelles » puis leur collaboration en limitant la domination des groupements les plus forts sur les plus faibles ( cas des Dioula et Gan) et aussi en faisant l'économie de la politique répressive de ses devanciers<sup>34</sup> très coûteuse en hommes et matériels. Gallieni avait souligné bien l'objectif de la "politique de races" : *si nous agissons ainsi, ce n'est pas précisément pour faire plaisir à vos administrés mais c'est dans l'intérêt de la pacification ; car je suis fermement persuadé que l'administration de la colonie par races est le seul moyen d'arriver progressivement à sa soumission entière à notre influence avec des forces limitées. La connaissance des races s'avère tout à la fois le support intellectuel et l'outil d'une realpolitik.*<sup>35</sup>

La fixation des différents services tels que l'école, la santé, les différents postes administratifs devait être dictée par les résultats du recensement qui révélaient les zones de concentration humaine.

Aussi le recensement permettait-il à l'administrateur de créer le contact avec ses administrés, pour mieux les connaître. Le séjour d'une semaine de chef de la circonscription au sein de ses administrés, lui donnait l'occasion de pénétrer leur intimité. (**Gouabri-François LOMBO, 1995, op-cit**). Il permet de saisir la cause des rivalités entre groupements, de l'hostilité de tel ou tel chef, les raisons d'être des relations entre les cantons et villages. Le temps de séjour de l'administrateur parmi ces administrés est mis à profit pour s'imprégner de certaines réalités qui lui échappent du fait de la distance. Pendant le recensement, les populations, en répondant aux questions, se dévoilent, s'exposent et livrent tous les méandres de leur composition et de leur organisation. C'est dans cette optique que le capitaine Henri Labouret usa aussi du recensement pour mener sa politique d'apprivoisement. Pour ce faire, il instaura le recensement dès 1915 comme une obligation administrative dans le cercle du Lobi. Son but était lié à la création et à l'affermissement des commandements indigènes<sup>36</sup>. Et pour réussir une telle politique il fallait inéluctablement regrouper les familles en regroupant les habitations d'où la fameuse politique de regroupement. L'opération de regroupement qui débuta en 1920 dans la partie ivoirienne

---

<sup>33</sup> Danielle DOUMERGUE, 1977, «l'échec d'une conquête : le pays lobi (1900-1926)» in *Bulletin de l'I.F.A.N, T.39. série B, n°3*, Université de Dakar, 666p, pp 532-553, p. 541.

<sup>34</sup> Pelletier et Ruby furent les devanciers de Dominé. Ces administrateurs avaient fait de la répression leur action de pacification. Ils mobilisèrent des fortes colonnes qui mirent le pays lobi à feu et à sang.

<sup>35</sup> Gilles Boetsch et Eric Savarese, «Photographies anthropologiques et politique des races», op-cit

<sup>36</sup> Rapport trimestriel sans n° du capitaine Labouret sur la situation politique pendant le 1<sup>er</sup> trimestre 1923, Archives de Gaoua

du pays lobi s'étendit dans le cercle de Gaoua en 1923<sup>37</sup>. Le recensement va donc servir à l'installation de la vraie domination.

Un autre objectif est le suivi des mouvements de la population à l'intérieur du cercle, ou dans l'ensemble de la colonie. Il s'agit des mouvements naturels et des migrations. Ainsi, ce sont des ébauches de monographies. Il fallait selon l'esprit de l'étude apprivoiser le Noir pour mieux le dominer et surtout l'exploiter. C'est surtout avec l'effort de guerre demandé aux colonies que cet objectif est plus recherché. Le recensement devint un axe majeur du programme de réorganisation à entreprendre avant et après les guerres. Mais les recensements doivent être nominatifs en ce sens qu'ils sont les seuls à avoir une valeur réelle. Aussi, doivent-ils permettre de signaler parmi les sédentaires, les étrangers au cercle et la recherche des indigènes ayant quitté leurs villages d'origine. Pour qu'un individu soit compté parmi les populations de la zone d'arrivée, il doit remplir certaines conditions : mariage sur place, un séjour de plusieurs années<sup>38</sup>, etc. Les déplacements incessants des populations surtout Lobi entravaient considérablement leur administration. Ces mouvements historiques du nord vers le sud à la recherche des terres arables seront accentués par les mesures administratives contraignantes pour les Lobi.

Si ces conditions ne sont pas remplies les individus doivent être comptés parmi les populations flottantes et comme tels acquitter des taxes correspondantes. Le changement de résidence des indigènes doit être suivi afin que les intéressés n'échappent pas au paiement de l'impôt.

En plus le service de recensement qui appelle la participation des chefs indigènes, devient un procédé pour les introduire dans les rouages de l'administration. Les chefs qui devaient rassembler les populations pour le recensement se trouvent obligés d'avoir de l'autorité afin de réussir leur mission ce qui est d'ailleurs un signe de leur parfaite collaboration avec l'administration. Le recensement instaurait inéluctablement le rôle d'intermédiaire que les chefs indigènes devaient jouer entre l'administration et les administrés. Et aussi, l'exploitation des ressources devenait une conséquence immédiate.

---

<sup>37</sup> Bahi Oscar DABIRE, *Pôtrô : les contraintes de la politique coloniale dans la subdivision de Diébougou (1897-1946)*, Mémoire de maîtrise, Université de Ouagadougou, UFR/SH, Département d'Histoire et Archéologie, Année académique 2005-2006, 168p, p.49

<sup>38</sup> Circulaire n°107 BP du Lieutenant gouverneur de la Côte-d'Ivoire portant sur le recensement à Monsieur l'administrateur chargé du service de recensement à Abidjan, Binger ville, le 27 janvier 1934, Archives de Gaoua

## II-2-L'exploitation des ressources

L'exploitation des ressources humaines et naturelles devait être précédée par leur évaluation que seul le recensement pouvait rendre possible. Ainsi, le nombre d'habitants par village, classe d'âges et par sexe répondait à cette fin ainsi que la liste numérique du bétail et des potentialités naturelles du pays, dressée pendant les tournées. Ces résultats constituaient les directives d'orientation de la politique d'exploitation des colonies.

Le recensement visait à déterminer rapidement le nombre total des administrés pour donner une base certaine à la perception de l'impôt de capitation qui constituait la principale ressource des colonies de l'Afrique Occidentale Française.<sup>39</sup> Les colonies furent obligées par l'article 33 de la loi d'autonomie financière des colonies du 13 avril 1900, d'assurer par leurs propres ressources, leurs propres dépenses et toutes les dépenses faites par la métropole sur leur territoire, comme la construction et l'entretien des infrastructures, les salaires des fonctionnaires coloniaux, les charges d'entretien de l'armée d'occupation, et des troupes chargées de la police des cercles et des subdivisions des territoires. **(Patrick Papa DRAMÉ, 2007, op-cit, p.113)**. De la réussite du recensement dépendait l'importance de l'assiette fiscale, car les recensements nominatifs intensifs mettaient à nu la masse des populations dont regorgeait le cercle d'où l'augmentation de l'impôt annuel. Cette disposition de 1900 ne pouvait être appliquée en pays lobi toujours insoumis. L'impôt au début de l'occupation dans des pays turbulents dont le pays lobi était considéré comme une amende pour punir les actes de rébellion qui y étaient fréquents. Ce fut l'évolution de la situation politique qui favorisa le recensement et l'administration a pu instaurer l'impôt de capitation, d'abord par village ensuite par soukhala. Aussi un autre objectif est la juste répartition des charges fiscales, impôt et prestations (afin d'éviter les malaises liés aux injustices dans le recouvrement de l'impôt). Celles-ci ont pendant longtemps été sources de malaises politiques et d'émigration en pays lobi vers les cercles et les colonies voisins.

La visite des divers groupements des cercles permet aussi de surveiller la population non sédentaire, d'en évaluer l'importance, de la soumettre aux taxes qu'elle doit acquitter : les manœuvres, les prestataires, les porteurs, etc.

Le recensement facilitait considérablement la préparation aux recrutements des tirailleurs. Car cela permettait d'identifier les omis des classes antérieures, les militaires en retraite, les jeunes gens à présenter devant la commission pour l'année en cours et les suivantes, de retrouver souvent les bons absents. Car le recensement nominatif qui définissait l'âge fiscal et l'âge militaire des jeunes gens faisait ressortir des réservoirs de main-d'œuvre et de tirailleurs sénégalais pour les besoins de la métropole. C'est l'une des raisons qui expliquent le sort réservé à la colonie de la Haute-Volta, considérée comme un

---

<sup>39</sup> Circulaire au sujet du recensement de la population indigène, Dakar, le 3 avril 1922 Archives de Côte-d'Ivoire, n°1, Archives nationales de Côte-d'Ivoire

réservoir de main -d'œuvre où les chiffres ont été surestimés.<sup>40</sup> Ce fait s'est produit à partir de 1912 avec la création de l'armée noire. Ainsi, par décret du 7 février 1912, l'administration coloniale introduit en A.O.F, le recrutement par voie d'appel afin de constituer cette armée noire<sup>41</sup>. Cela va inévitablement accroître le besoin en hommes pour le service militaire surtout avec la Grande Guerre. Dans l'idéologie coloniale des années 1920-1930, l'exploitation économique désignée généralement par l'expression sournoise de « mise en valeur» financée par les colonies nécessita la levée de l'impôt de capitation qui pouvait assurer entre 80 et 90% des rentrées budgétaires des cercles de Haute-Volta. En conséquence, des recensements annuels en vue de l'assiette des rôles d'imposition furent nécessaires voire indispensables. **(Patrick Papa DRAMÉ, 2007, op-cit, p.112)**. La crise économique de 1930 a eu des conséquences fâcheuses sur les colonies françaises dont la Haute-Volta. Pour la relance économique de la colonie riche de la Côte-d'Ivoire, le manque de main-d'œuvre fut un obstacle. Ce fut pour résoudre cette question de main-d'œuvre que le Gouverneur Reste sollicita et obtint de Dakar le rattachement des cercles orientaux de la Haute-Volta à la Côte-d'Ivoire. C'est ainsi que par le décret du 5 septembre 1932, la Haute-Volta fut supprimée et ses territoires répartis entre le Soudan français, le Niger et la Côte-d'Ivoire<sup>42</sup>. Et le recrutement de main-d'œuvre dans la colonie de la Haute-Volta s'accrut considérablement.

Le recensement nominatif du canton de Batié en 1951 a révélé clairement l'objectif visé par le recensement. Les opérations se sont déroulées dans le calme et fort bien ordonnées par le chef de canton, entourés de ses partisans tous anciens tirailleurs ou anciens combattants. Le recensement fut fait en véhicule et en bicyclette.<sup>43</sup>

---

<sup>40</sup> Raymond R. Gervais, « contrôler, compter, comparer: la production et la gestion de l'information démographique en Haute-Volta avant 1960» in *Histoire et Mesure*, 1998, XIII-1/2 P:62

<sup>41</sup> TOE Pascal, *la résistance à l'occupation française sur la Boucle de la Volta noire pendant la guerre de 1914-1918*, Mémoire de Maitrise d'Histoire, Université de Reims, juin 1970, p.109

<sup>42</sup> Cisse Chikouna, «migrations, recompositions territoriales et identités ethniques en Afrique Occidentale Française (A.O.F) : les Mossis de la Haute-Volta (1932-1947) »in Moussa Willy BANTENGA, Pierre Claver HIEN, Maxime COMPAORE, Moustapha GOMGNIMBOU (éds), 2008, *la reconstituen de la Haute-Volta*, p. 93

<sup>43</sup> Rapport n°128 du 16 mai 1951 sur le recensement du canton de Batié, subdivision de Batié, cercle de Gaoua, Archives de Gaoua

est composée de jeunes de moins de 25 ans. Enfin, le recensement fit ressortir avec assez d'exactitude, le nombre des imposables qui s'élevait à 4.592 pour tout le canton.<sup>44</sup>

Pour ce qui concerne l'exploitation des ressources naturelles, l'économie de traite fut mise en place. Ce système apparaissait simple et rapide, puisqu'il ne nécessitait pas la présence massive de colons blancs.<sup>45</sup> Les recensements allaient révéler les potentialités propres à chaque région et la politique d'exploitation devait s'en suivre. Dans le pays lobi l'impôt était aussi payé en nature (bétail, or...) et souvent les animaux étaient saisis pour servir d'impôt des récalcitrants. Les amendes collectives et individuelles suite aux actes de rebellions étaient payées en fonction des richesses locales. Les essais de la cueillette de la liane gohine, la culture du coton, la culture du riz dans les différents baffons (Malba, Périgban...) du cercle du Lobi sont motivés par les données du recensement. Depuis 1901, un rapport sur les potentialités aurifères du Lobi est dressé par les commandants de cercle du Lobi d'où son exploitation par la Compagnie Minière de la Haute-Volta<sup>46</sup>.

### **III-Les conséquences du recensement sur l'organisation traditionnelle**

Le recensement comme instrument de la machine administrative coloniale a eu des conséquences indéniables sur l'organisation socio-politique traditionnelle du Lobi. Les charges administratives ont isolé l'individu du groupe et l'ont rendu responsable vis à vis de son sort. Et contrairement à la conception traditionnelle, elles ont du même coup perturbé un ordre établi qui servait de code de conduite pour la société traditionnelle lobi. Les conclusions du recensement laissent apparaître trois points importants. Il s'agit d'abord du nombre élevé des enfants par rapport aux adultes. Ainsi, sur une population totale de 8.009 habitants, on dénombre 1672 hommes, 1967 femmes et 4370 enfants d'où la tendance à l'accroissement. En plus, il ressort dans la répartition par âge : 1545 hommes et 1924 femmes de plus de 25 ans, 108 vieillards de plus de 60 ans, 116 infirmes et la grande masse

#### **III-1- L'individualisation dans le groupe social**

Nous avons souligné le quadrillage de l'espace traditionnel par un nouveau découpage administratif. Les Lobi se retrouvent suite aux exigences administratives partagés entre les territoires français de la Haute-Volta et de la Côte-d'Ivoire et la colonie anglaise de la Gold Coast, et ensuite entre les différents cercles (Gaoua à partir de 1902 et

---

<sup>44</sup> Rapport n°128 du 16 mai 1951 sur le recensement du canton de Batié, subdivision de Batié, cercle de Gaoua Archives de Gaoua

<sup>45</sup> Elikia M'BOKOLO, 2004, *Afrique noire, Histoire et civilisations du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Hatier, AUF, p.364

<sup>46</sup> Société d'Edition géographiques, maritimes et coloniales, *expositions coloniale internationale de 1931*, la Haute-Volta, p.106



cercle de Batié à partir de 1929), subdivisions (de Diébougou, de Gaoua, de Nako, de Batié et Kampti) et plusieurs cantons et villages. *Le nouvel espace géo-administratif colonial reconfigure l'espace social traditionnel : des définitions inédites de l'«autre» émergent*<sup>47</sup>. Ce découpage devisait autant les groupes ethniques que les clans et les familles. Et le frère d'hier devient un étranger parce qu'il se trouve dans une autre colonie.

Ensuite les recensements nominatifs qui exigèrent les classements des Lobi par sexe et âge supprimèrent les regroupements et les nouvelles cartes de famille donnèrent naissance à de nouveaux rapports sociaux dans la mesure où elles imposèrent de nouvelles obligations. L'acte de recenser devint un acte de souveraineté et une confrontation entre chaque individu et le représentant de l'autorité coloniale<sup>48</sup>. Ainsi la société traditionnelle lobi qui ne connaissait que le clan devait faire face au nouveau système où c'est l'individu qui est compté avec tout naturellement ces nouvelles obligations vis-à-vis de l'administration.

L'impôt de capitation a contribué à alourdir les charges des grandes familles et les chefs de familles débordés ont vu leur autorité s'amenuiser quand les jeunes émigrent pour acquérir la somme nécessaire pour la paie de l'impôt. L'impôt étant considéré comme le «prix de la vie», sa prise en charge personnelle devient automatiquement une sorte d'acquisition du droit d'indépendance vis à vis du chef de famille. Les nouvelles charges poussent dès lors les individus à l'émigration ou à la recherche de l'emploi rémunérateur afin d'y faire face, ce qui conduit à ainsi l'émiettement du groupe social. Et l'activité collective prit ainsi un coup.

### **III-2- L'assujettissement du Lobi**

*Le comptage des Hommes est interdit car ils ne sont pas des cauris.*<sup>49</sup> Et pourtant ce comptage était un impératif pour l'administration coloniale d'où la confrontation entre les deux systèmes (traditionnel et administratif). Selon la conception traditionnelle, avoir des enfants était source de prestige social mais divulguer leur nombre exact, pouvait attirer sur soi la jalousie des ennemis. Pour ce faire, il en résultait une incompréhension totale entre les indigènes et l'administration coloniale sur ce sujet. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui expliquent la non fiabilité des données. Les chefs refusaient de donner le nombre exact des membres de leur famille.

---

<sup>47</sup> Raymond R. Gervais et Issiaka Mandé « comment compter les sujets de l'Empire ? », in *Vingtième siècle. Revue d'histoire* 3/2007(n°95), P:4

<sup>48</sup> Idem

<sup>49</sup> Feu DA Léopold, ancien militaire, Gaoua le 10 août 2011

*Dans un environnement de faible densité démographique attribuable, à des conditions historiques et sanitaires, l'exigence de la descendance au plan social et du contrôle de ses dépendants au plan sociopolitique, dominaient les rapports sociaux de toutes natures. Le pouvoir était associé au nombre de ses sujets au sein de la société ou de ses subordonnés au sein des lignages.*<sup>50</sup> Le recensement était un transfert de souveraineté de l'ancienne autorité vers la nouvelle dans la mesure où pour les hommes comptés les nouvelles obligations administratives prenaient le dessus sur celles traditionnelles. Les individus étant comptés, enregistrés sur les mêmes tableaux que les animaux et leur nombre connu, ils deviennent des sujets exploitables pour le compte du colonisateur. Le comble est atteint avec la politique de « races » avec son système de hiérarchisation. On classera sur un même tableau des groupes humains (Lobi, Dioula, Birifor, Gan, etc.) sur la base de considérations très subjectives et relevant de la vision et surtout des intérêts de l'administration. Par ces types de classement ou de considérations, l'administration coloniale a refusé au Lobi les systèmes d'organisation humains en le traitant de sauvage. Cela va créer une certaine distance ou un manque d'efforts pour comprendre ces « sauvages » afin de réussir avec le plus grand tact sa politique assimilationniste.

Un autre problème qui tracassait le paysan est lié aux charges avec un nombre important d'enfants. La nouvelle administration allait redéfinir les rapports entre le chef de famille et ses membres. Ainsi, si le nombre important des membres de la famille était source de prestige, il devenait source d'ennuis avec les nouvelles charges administratives (impôt, recrutement militaire, scolarisation....) auxquelles le chef était appelé à faire face. Ici la conséquence est surtout un choc moral qui découle de la perte de prestige des anciens.

## Conclusion

Considéré comme un impératif administratif, le recensement des populations et des ressources dans les colonies françaises en général et le pays lobi en particulier connu trois phases :

Les premiers recensements, qui avaient pour objectif l'expression de la souveraineté française, étaient exécutés de 1899 jusqu'à 1903. Ces opérations de recensements effectuées pendant les reconnaissances étaient surtout fondées sur des estimations.

Ensuite, les recensements initiés par le capitaine Dominé de 1903 à 1907 servaient d'ébauches de monographies afin de pacifier le pays lobi mais aussi pour la fixation des rôles d'impôt. Ils furent repris et intensifiés par le capitaine Labouret dès 1914 avec sa politique dite de « contact » direct.

---

<sup>50</sup> Raymond R. Gervais et Issiaka Mandé « comment compter les sujets de l'Empire ? », op-cit, p.2

A partir de 1930, le recensement prend une autre allure. Il devient nominatif à la faveur d'un service créé à cet effet en 1934. Car ce type de recensement n'est possible que dans un pays pacifié. Ce recensement était d'autant plus nécessaire au regard de l'exploitation de tout genre à laquelle les colonies étaient soumises. La crise économique de 1929, la deuxième guerre mondiale sont autant d'épreuves au cours desquelles la puissance coloniale sollicita énormément la participation des colonies en ressources humaines et naturelles.

Pour la réalisation de tous ces recensements, les difficultés furent énormes d'où les chiffres très approximatifs ou l'irrégularité du recensement. Ces difficultés étaient liées aux méthodes et moyens utilisés et surtout à la résistance du Lobi à l'ordre colonial. Mais le recensement à travers ses objectifs visés, a eu des conséquences sur l'organisation sociale des Lobi. Ce fut le début de l'individualisation dans le groupe sociale et la remise en cause de l'ordre ancien.

### **Sources et éléments bibliographiques**

#### **-sources orales**

Feu DA Léopold, ancien militaire, consulté à Gaoua le 10 août 2011.

#### **-Sources d'archives**

##### **\*Archives du Centre National des Archives de Ouagadougou**

Archives du Centre National des Archives de Ouagadougou, n°2G32/164, Haute-Volta, Cercle de Batié Rapport annuel d'ensemble, 1932

##### **\*Archives de Gaoua**

-Henri LABOURET, *monographie du cercle de Gaoua*, diocèse de Diébougou, 1925, 125P

-Archives du Centre National des Archives de Ouagadougou, n°2G32/164 Rapport annuel d'ensemble, Haute-Volta, cercle de Batié, 1932 ;

-Archives de Gaoua, Circulaire de Gabriel ANGOULVANT à Messieurs les commandants de cercle et chefs de poste relative au recensement de la population indigène ; Tiassalé, le 22juillet 1908 ;

-Archives de Gaoua, Circulaire n°107 BP du Lieutenant gouverneur de la Côte-d'Ivoire portant sur le recensement à Monsieur l'administrateur charge du service de recensement à Abidjan ; Binger ville, le 27 janvier 1934 ;

-Archives de Gaoua, Rapport sur le recensement du canton de Périgban, 1957 ;

-Archives de Gaoua, Rapport politique de la subdivision de Batié du 2<sup>e</sup> trimestre 1938, 19p, P.3,

-Archives de Gaoua Rapport n°128 du 16 mai 1951 sur le recensement du canton de Batié, subdivision de Batié, cercle de Gaoua ;

-Archives de Gaoua, Rapport trimestriel sans n° du capitaine Labouret sur la situation politique pendant le 1<sup>er</sup> trimestre 1923 ;

#### **\*Archives de Côte-d'Ivoire**

-Archives nationales de Côte-d'Ivoire, 5EE11/1/7 X-13-259, Rapport n°229 sur la situation du cercle du Lobi en juillet 1914 et sur la politique indigène à y appliquer;

-Archives nationales de Côte-d'Ivoire, n°121, Circulaire au sujet du recensement de la population indigène ; Dakar, le 3 avril 1922 ;

-Archives de Côte-d'Ivoire, 5EE10, Rapport n°27 du 25-4-1919 de Henri Labouret sur la situation politique et militaire

#### **\*Archives du Mali**

-Archives nationales du Mali, fond ancien, 1N55, Rapport du Lieutenant Luilichini sur la tournée de recensement de rentrée d'impôt faite dans le Lobi, Loropéni le 2janvier 1901 ;

-Archives nationales du Mali, fond ancien, 1N55, Rapport militaire n°587 du Capitaine A. Ruby, commandant le cercle du Lobi sur la reconnaissance exécutée du 16 janvier au 24 février 1901 ;

-Archives nationales du Mali, fond ancien, IE51, Rapport politique du cercle du Lobi du mois de juin 1904 du capitaine Dominé ;

-Archives nationales du Mali, fond ancien, 5-D1, Circulaire n°178 du 20 août 1904 du gouverneur général de l'A.O.F à Monsieur le délégué permanent du gouverneur général de Kayes sur le dénombrement de la population.

#### **-Eléments bibliographiques**

-Bahi Oscar DABIRE, *Pâtôtô : les contraintes de la politique coloniale dans la subdivision de Diébougou (1897-1946)*, Mémoire de maitrise, Université de Ouagadougou, UFR/SH, Département d'Histoire et Archéologie, Année académique 2005-2006, 168p

-CISSE Chikouna, «migrations, recompositions territoriales et identités ethniques en Afrique Occidentale Française (A.O.F) : les Mossis de la Haute-Volta (1932-1947) »in Moussa Willy BANTENGA, Pierre Claver HIEN, Maxime COMPAORE, Moustapha GOMGNIMBOU (éds), 2008, *la reconstituon de la Haute-Volta*, pp. 91-105

-Danielle DOUMERGUE, 1977, «l'échec d'une conquête : le pays lobi (1900-1926)» in *Bulletin de l'I.F.A.N, T.39. série B, n°3*, Université de Dakar, 666p, pp 532-553, p. 541.

-Gouabri-François LOMPO, «le recensement administratif dans une subdivision en 1948 : Pama, cercle de Fada N'Gourma» in *la Haute-Volta coloniale, témoignages, recherches, regards*, Paris, Karthala, 1995, PP: 93-102,

-Gilles Boetsch et Eric Savarese, «Photographies anthropologiques et politique des races», *journal des anthropologues*[En ligne] ,80-81/2000, mis en ligne le 01 juin 2001, consulté le 28 juillet 2011.URL:<http://jda.revues.org/3224> ;

-Jeanne-Marie Kambou-Ferrand, 1993, *Peuples voltaïques et conquêtes coloniales, 1885-1914*, Paris, L'Harmattan, 475 P

-Elikia M'BOKOLO, *Afrique noire, Histoire et civilisations du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Hatier, AUF, 2004, 587p

-TOE Pascal, *la résistance à l'occupation française sur la Boucle de la Volta noire pendant la guerre de 1914-1918*, Mémoire de Maitrise d'Histoire, Université de Reims, juin 1970, 174 p

-Olivier Colombani, 1991, *Mémoires coloniales : la fin de l'Empire français d'Afrique vue par les administrateurs coloniaux*, Paris, La Découverte, 205P

-Patrick Papa DRAMÉ, 2007, *l'impérialisme colonial français en Afrique: enjeux et impacts de la défense de L'A.O.F (1918-1940)*, Paris, L'Harmattan, 480P

-Pierre GUILLAUME, 2001, *le monde colonial XIX-XXe siècle*, Paris, Armand Colin, 281p, p.139

-Raymond R. Gervais, « contrôler, compter, comparer: la production et la gestion de l'information démographique en Haute-Volta avant 1960» in *Histoire et Mesure*, 1998, XIII-1/2, PP: 59-76 ;

-Raymond R. Gervais et Issiaka Mandé « comment compter les sujets de l'Empire ?», in *vingtième siècle. Revue d'histoire* 3/2007(n°95), 8 P ;

-Société d'Edition géographiques, maritimes et coloniales, *expositions coloniale internationale de 1931*, la Haute-Volta, 131, 170P ;

**Auteur :**

Boubie Bazié

Gaoua (Province du Poni)

Doctorant en histoire, spécialisé dans l'ethnie Lobi

Courriel : [boubiebazie@yahoo.fr](mailto:boubiebazie@yahoo.fr)